



Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

1. **Débitrice: Taletec SA**, Ch. de la Tuilerie 20, 2853 Courfaivre
2. **Déclaration de faillite:** 27.08.2012
3. **Procédure:** sommaire
4. **Délai de production:** 12.11.2012

5. **Remarques:** Appel d'offres, surenchères :

La faillie est propriétaire des biens suivants:

Ban de Courfaivre :

Feuillet no 2383, chemin de la Tuilerie, bâtiment, revêtement dur, surface verte, atelier no 20, d'une contenance de 2'567 m² et d'une valeur officielle de Fr. 546'330.- (2009).

Feuillet no 3275, chemin de la Tuilerie, bâtiment, revêtement dur, surface verte, d'une contenance totale de 2'974 m² et d'une valeur officielle de Fr. 51'260.- (2003).

Mobilier de bureaux, ordinateurs, selon détails déposés à l'Office des faillites.

1 élévateur.

Les offres suivantes sont parvenues à l'Office des faillites soussigné :

1. une offre de Fr. 70'000.- pour l'acquisition de gré à gré d'un centre d'usinage Mikron HSM 400 U + acc., d'un appareil Seco Frettage et d'un logiciel Alphacam 3 axes et post-processeur pour Alphacam vers Mirkon (lot no 1);
2. une offre de Fr. 60'000.- pour l'acquisition de gré à gré de deux centres d'usinage Brother 5 axes BN1 + acc. et Brother 5 axes BN2 + acc, d'un logiciel Alphacam 3 axes et post-processeur pour Alphacam vers Brother Niiken (lot no 2);
3. une offre de Fr. 86'000.- pour l'acquisition de gré à gré de trois centres d'usinage Brother 3BT 30 + acc., Brother 4BT + acc., Fanuc 5 axes + acc. (lot no 3);
4. une offre de Fr. 3'000.- pour l'acquisition de gré à gré d'une machine MC MC 20.07.06 Trimesure vertical 3 axes (lot no 4);
5. deux offres conditionnelles de Fr. 25'000.- et Fr. 50'000.- pour l'acquisition de gré à gré du solde du parc machines (détails à disposition auprès de l'Office des faillites) (lot no 5);
6. une offre de Fr. 3'000.- pour l'acquisition de gré à gré de 500 platines.
7. une offre de Fr. 8'000.- pour l'acquisition de gré à gré d'un véhicule Renault Koleos Dynamique Elegance 2.5, 4x4, env. 67'200 km, année 2008.

Tous les créanciers de la faillite et les tiers intéressés peuvent offrir des montants supérieurs à ceux offerts pour la reprise de

ces biens (sous réserve de revendications éventuelles). Le délai imparti est de 20 jours dès le 10 octobre 2012, soit jusqu'au 30 octobre 2012. Les intéressés qui auront fait une offre garantie financièrement seront départagés lors d'une séance d'enchères privées qui interviendra juste après la fin du délai précité. Les créanciers disposant d'un droit de gage sur les biens (points 1, 2, 6) peuvent s'opposer à la vente dans le même délai. L'Office des faillites est à disposition pour tout complément d'information.

Office des faillites
2800 Delémont

00817491

